

REVALORISATION DU SNB

LES EMPLOYEURS POURSUIVENT LEUR DÉNI D'INFLATION

L'ensemble des fédérations syndicales de la branche des IEG vient de rejeter le projet d'accord au rabais proposé par les employeurs dont la mesure « phare » est une augmentation du SNB de 1 % au 1^{er} juillet et en bonus une « recommandation » de prime de 400 euros.

1 % pour solde de tout rattrapage en 2022, bien loin des 6 % d'inflation qui font référence à fin juin.

Quant à la fameuse prime, on y voit plus clair au regard des discussions commencées en entreprise...

Une prime au mieux fin septembre, plus certainement en octobre, voire en décembre... Et toujours en deçà d'une valeur de 6 % de la rémunération, souvent inégalitaire, et faisant rarement l'objet d'une véritable négociation, mais plutôt d'une décision unilatérale de l'employeur.

Difficile d'adhérer au discours bienveillant sur le renouveau du dialogue social de Branche !

Aujourd'hui, les employeurs nous ont fait part des décisions suivantes :

- **Augmentation de 1 % du SNB au 1^{er} octobre 2022, qui sera intégrée dans la négociation SNB 2023.**
- **Recommandation, pour les entreprises qui le peuvent, à prendre des mesures immédiates de pouvoir d'achat par le biais de primes, avec une attention particulière portée aux bas salaires.**

Cette décision conforte FO dans la nécessité d'interpeller les pouvoirs publics, ce qui vient d'être fait avec les autres fédérations des IEG.

Ouvrir, rouvrir, poursuivre les négociations est une nécessité, compenser l'inflation une urgence financière !

Pour FO, plusieurs leviers restent possibles en entreprise pour pallier en 2022 à cette situation injuste :

- L'attribution de 2 NR.
- Un complément d'intéressement ou de participation pour les entreprises éligibles.

Augmenter les salaires, c'est maintenant !

AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org

